

Privilège

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, la question du caractère confidentiel du budget s'est souvent posée au Canada, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les régimes parlementaires du monde. Des ministres savent que nous tous, du côté de l'opposition, pouvons citer les arguments qu'ils ont présentés par le passé avant d'être au pouvoir. Ils se feront probablement citer leurs propres paroles plus tard dans le courant de la journée.

Lors de l'incident très récent de 1983, le ministre des Finances, Marc Lalonde, que l'actuel ministre de la Justice (M. Lewis) et son leader à la Chambre à l'époque avaient critiqué avec raison, a au moins reconnu la suprématie du principe en cause en apportant une modification à une partie de document qui avait été rendue publique.

M. Clark (Yellowhead): Qu'il avait rendue publique lui-même.

M. Broadbent: Il a reconnu le principe en veillant à ce que ces dispositions ne se retrouvent pas dans le budget qui a été soumis au Parlement. Le gouvernement actuel a eu l'effronterie non seulement de vouloir proposer tout le budget qu'il avait préparé, même si tout le pays est au courant, mais de le présenter à la télévision plutôt qu'au Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il serait tout naturel que ceux qui suivent le débat dans la région de l'Atlantique. . .

[Français]

dans la province de Québec ou dans les Prairies ou en Colombie-Britannique, tous les Canadiens et Canadiennes qui veulent comprendre exactement cette situation, veulent comprendre exactement la raison pour laquelle les partis de l'opposition sont complètement contre ce gouvernement sur ce point. Et je voudrais expliquer.

[Traduction]

Monsieur le Président, il ne s'agit pas de règles se rapportant à une sorte de jeu ou d'activité sportive. Nous parlons de la responsabilité du gouvernement concernant des millions de dollars en dépenses publiques, l'argent des contribuables, de fait, des milliards de dollars. Le caractère secret que nous disons essentiel dans le cadre de la tradition parlementaire est issu d'une préoccupation tout à fait légitime à l'égard du bien public.

Je voudrais mentionner deux éléments qui semblent faire partie de ce que le gouvernement décrit comme son budget et qui ont été dévoilés. Tout d'abord, la privatisation complète d'Air Canada, puis un changement important dans les dépenses militaires. Hier, quand j'ai entendu la nouvelle et ai constaté qu'il n'y avait pas de démission, je me suis demandé: à quelle heure la bourse ferme-t-elle et à quelle heure cette information a-t-elle été divulguée? Monsieur le Président, nous savons maintenant que cette information était peut-être déjà disponible hier, à 14 h 45. Si un journaliste possédait ces renseignements et les a présentés sur son réseau à l'heure du dîner, la question dont le ministre des Finances devrait se préoccuper est de savoir qui d'autre les possédait et aurait pu téléphoner à son courtier pour effectuer une transaction à la bourse de Toronto ou de Montréal. Si cela s'est produit, c'est le ministre des Finances qui est responsable, je répète, si cela s'est produit, et il ne possède aucun moyen de vérifier la chose, du fait qu'un petit nombre de Canadiens se sont prévalus de ces renseignements confidentiels et on peut-être fait des millions de dollars de profit aux dépens du public, et pour cette seule et unique raison, le ministre des Finances doit démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je ne peux comprendre pourquoi un ministre des Finances qui prétend se soucier de ses privilèges parle aussi peu d'une question aussi fondamentale et ne présente pas de motion pour la renvoyer à un comité de la Chambre. S'il est convaincu qu'il n'y a pas eu dérogation aux mesures de sécurité, pourquoi le ministre ne respecte-t-il pas la tradition et ne renvoie-t-il pas la question à un comité? S'il n'y a pas eu de négligence de la part de son personnel ou de son ministère, pourquoi ne veut-il pas qu'un comité étudie la question? Monsieur le Président, lorsque le ministre est venu nous dire, à nous et au peuple canadien, qu'il avait parlé et agi le plus tôt possible, ce n'était pas la vérité. C'est pourquoi, entre autres, il faudrait qu'un comité étudie ce très grave abus de confiance.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette question de privilège ne concerne pas seulement le ministre des Finances. On m'a dit que le premier ministre (M. Mulroney) avait essayé de me contacter hier après le souper. Le ministre de la Justice (M. Lewis) a ensuite pris la relève en communiquant avec le chef de l'opposition (M. Turner) et avec moi à ce sujet. Lorsque j'ai appris qu'il y avait eu une fuite concernant le budget et qu'on m'a confirmé que des détails du budget avaient été dévoilés à la télévision, je me suis demandé si le ministre des Finances avait offert sa démission au premier ministre—ce qu'il ne nous a pas encore